

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CARORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CARORS  
A. COUESLANT, Directeur.

Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## ATTENTION

La loi sur les Associations est une loi fort gênante, — pour les cléricaux, il n'y a pas à en douter. Aussi la réaction va-t-elle tout mettre en œuvre pour en retarder, et, si possible pour en empêcher le vote. Tout, c'est-à-dire l'intrigue, la calomnie, les seules armes efficaces que possèdent les cléricaux, la force, heureusement, leur ayant été retirée et le raisonnement n'ayant jamais été dans leur manière.

Le dernier scrutin leur a mis la puce à l'oreille. La Chambre, en repoussant, à une majorité de 127 voix (298 contre 171), la proposition Pourquery de Boisserin, a montré qu'elle était fermement résolue à soutenir le projet du gouvernement. Si la loi est discutée, elle est adoptée. Ils n'ont aucun doute à cet égard. Il faut que la discussion n'ait pas lieu.

Comment ?

Je l'ai dit : par l'intrigue et la calomnie. M. Waldeck-Rousseau étant ce qu'on appelle un homme fort, il n'y a pas à compter qu'il fasse des fautes, ni qu'il tombe dans des pièges. Il a le *flair*, plus que le fameux Mercier. Mais, désireux d'introduire une discipline gouvernementale dans le fonctionnement de l'autorité, il a déclaré que le Cabinet formait un bloc, et c'est ce bloc que l'on veut disjoindre. On se dit que si le Président du Conseil reste fidèle à ses déclarations, par la brèche ouverte, tout le cabinet s'en ira, — et alors on verra à le remplacer par un autre plus malléable, plus disposé à sacrifier la République.

Cela est le côté intrigue. Il n'a rien qui nous choque, car il est dans la tradition parlementaire. Reste à savoir si M. Waldeck-Rousseau croirait devoir s'en aller, parce que tel ministre, qui a fait une faute individuelle, se retirerait. Il n'y a que les actes délibérés en Conseil qui engagent le Cabinet ; les autres n'engagent que le ministre responsable qui les a commis. C'est là un des principes les moins discutés, jusqu'à ce jour, de notre droit parlementaire. Voudrait-on innover ? D'ailleurs, dans le Cabinet même, il existe un précédent, celui du départ du général de Galliffet. Il est parti de son plein gré, dira-t-on ? Soit ! Mais les feuilles et les députés nationalistes ont trop soutenu le contraire, à l'époque pour que ce raisonnement puisse leur servir aujourd'hui.

Et puis, il y a encore un aléa. Qui sait le choix que ferait M. le Président de la République ? Est-on bien sûr qu'il ferait appel à un républicain eau-de-rose, comme ce lamentable Méline, qui est tombé faute d'avoir su gouverner, ou à M. Ribot, cet invertébré de la politique ? La Chambre voulant nettement une loi sur les Associations, il paraîtrait bien difficile qu'on la lui refusât.

Mais laissons ces considérations lointaines, et examinons les moyens que veulent employer les affiliés au Sacré-Cœur. Il y en a plusieurs, mais le principal, celui qu'ils ont essayé d'étayer avec toutes les ressources de leur imagination, est ce qu'ils nomment : le Scandale des Décorations. On sait aujourd'hui ce que valaient les accusations de la *Libre Parole* et l'accusation est tombée devant les huées de la Chambre à l'adresse de Drumont.

Et sait-on pourquoi ces attaques s'adressent au ministre des colonies plutôt qu'à tout autre ? Parce que c'est lui qui doit soutenir l'interpellation sur le drame de Zinder. Or, les nationalistes ont si longtemps accusé le ministère d'avoir machiné ce drame dont le rapport du lieutenant Meynier aurait été l'acte d'accusation, qu'ils voudraient bien maintenant étouffer la question. Une discussion n'aurait, en effet, d'autre résultat que d'étaler leur mauvaise foi, de souligner leurs mensonges, et de faire ressortir la parfaite rectitude du gouvernement.

Le *Gaulois*, il y a peu de jours, demandait quel avantage la France tirerait d'un semblable débat ? Le bon apôtre ! Il ne se posait pas la question, lorsqu'il songeait à s'en faire une arme contre le Cabinet.

Tout ceci montre que les cléricaux tirent leurs dernières cartouches, et on ne saurait trop féliciter les députés républicains de ne pas s'être laissé tromper et d'avoir répondu aux accusations d'hier, par un vote de confiance aux ordres du jour de blâme proposés par leurs adversaires. Il faut que le ministère continue l'œuvre de salubrité républicaine qu'il a entreprise, et nous criions seulement à la Chambre : Attention ! C. J.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 novembre 1900 (matin)

La Chambre, à cette séance du matin reprend la discussion du budget, l'ensemble de la loi sur les successions est voté par 413 voix contre 123.

On entame le budget des affaires étrangères : M. d'Estournelle parle sur la solution possible des affaires de Chine.

M. Sembat demande au gouvernement des explications sur les cruautés, les pillages commis par les troupes française en Chine.

A midi la séance est levée.

Séance de l'après-midi.

M. Aynard, président.

M. Rivet interpelle le gouvernement au sujet de l'affaire des décorations qui, d'après les journaux auraient été vendues.

M. Decrais paraît à la tribune et vient protester contre les ignobles diffamations de la presse nationaliste.

Après explication, il demande à la Chambre d'être juge de ces procédés :

M. Millerand monte à la tribune donne à son tour des explications au sujet des décorations qu'il a accordées.

M. Drumont répond qu'il faut aller devant le jury, car les bruits de vente de décorations sont trop précis. M. Drumont rappelle diverses campagnes de presse notamment l'affaire Wilson.

M. Faure demande que le gouvernement traîne les diffamateurs devant le jury.

M. Millevoye s'attire au sujet de l'affaire Paulmier une verte réplique de M. Millerand.

M. Clovis Huges demande que les accusateurs apportent les preuves.

M. Waldeck Rousseau prévient la Chambre que toutes ces manœuvres viennent des jésuites :

Par 379 voix contre 31, la Chambre vote l'ordre du jour de confiance.

Puis la Chambre revient à la réforme des boissons.

## L'AFFAIRE DES DÉCORATIONS

Il n'est bruit depuis quelques jours dans la presse nationaliste que d'un scandale,

dont l'auteur serait le fils de M. Decrais, ministre des colonies.

Il paraîtrait, disent les journaux tels que *la Libre Parole*, *l'Intransigeant*, *le Gaulois*, etc. etc. que le fils de M. Decrais « aurait vendu les croix de la Légion d'honneur que son père était chargé de distribuer. »

Ces allégations semblent absolument fausses ; du reste, il suffit que ce soit les journaux nationalistes, grands amateurs de scandales, qui l'affirment pour qu'on n'y attache aucune importance.

Toutefois, durant quelques jours une émotion très vive a régné parmi les membres du Parlement, car à la dernière heure on annonçait un remaniement ministériel, M. Decrais ayant démissionné, disait-on.

Il n'est rien.

On annonce que les journaux nationalistes, auteurs de cette scandaleuse manœuvre, vont être poursuivis en Cour d'assises par le fils de M. Decrais.

## EN CHINE

La *Dépêche*, de Paris, publie le télégramme suivant de Shanghai :

« Profondément découragé par les résistances qu'il rencontre des deux côtés, Li-Hung-Chang a adressé la dépêche suivante au ministre de Chine à Paris :

« Je ne sais plus que faire : ou la Chine ou les puissances ne veulent pas la paix. »

« Voici la réponse catégorique de Yu-Keng :

« Je vous répète une fois de plus qu'il faut que l'empereur revienne à Pékin pour poser lui-même les conditions. »

L'arrestation de Tuan et de Yu-Hsien

Les journaux publient une dépêche de Shanghai, en date du 16 novembre, suivant laquelle les princes Tuan et Yu-Hsien ont été arrêtés au moment où ils se disposaient à fuir.

Le prince Tuan a été arrêté à Ning-Hsia, dans le Chan-Si ; le prince Yu-Hsien l'a été à Pi-Nan, près de Si-Ngan-Fou.

## ACTUALITÉS

### LES FEMMES TOQUÉES

Le Sénat vient d'adopter à une majorité de 172 voix contre 34 une proposition de loi, déjà votée par la Chambre des députés, et admettant les femmes pourvues des grades nécessaires à exercer la profession d'avocat.

(Les journaux).

Voilà la femme qui se mêle  
De vouloir entrer au barreau :  
Nous aurons l'avocat femelle.  
A quand donc la femme-bourreau ?

Parce qu'elles ont la *licence*  
Que leur donne la Faculté,  
Voyez la belle conséquence,  
Elles veulent la liberté !

Certes, la femme est dans son rôle  
Pour l'emploi qu'on lui voit briguer ;  
Mais, quand elle aura la parole,  
Qui pourra la lui retirer ?

Or, tous les avocats du globe  
Jamais n'empêcheront, je crois,  
Les femmes de porter la robe :  
Ce serait par trop discourtois.

D'ailleurs, qu'importe la défroque ?  
Ne savons-nous pas que Phryné  
Se présentait fort bien sans..... toque  
A l'Aréopage enflammé ?

Dans leurs robes décolletées,  
On leur verra gagner — c'est clair ! —  
Les causes les plus disputées,  
Par l'éloquence de la *chair*.

Ça fera l'affaire de ceux  
Qui ne rêvent que *plaidis et bosses*  
Quant aux maris, restés chez eux,  
Ils recoudront leurs haut-de-chausses.

Grâce à leur faconde câline  
En plaidant la cause du veuf  
Et la cause de l'orpheline,  
Elles attendraient un bœuf.

On sait d'ailleurs que par nature,  
Aimant à rigoler entre eux,  
Dans l'austère magistrature  
Les juges ne sont pas des bœufs.

Qui sait ? Peut-être feront-elles  
Du secret de l'instruction  
Un secret de polichinelle :  
On connaît leur discrétion.

Mais une chose me chiffonne,  
Quand on jugera le héros  
De quelque affaire polissonne,  
Les admettrons-nous au huis-clos ?

De telle affaire délicate,  
Aurons-nous l'indiscrétion  
De montrer à notre avocate  
Les pièces à conviction ?

Pour terminer mon algarade :  
Puisqu'elles font du droit romain,  
Qu'on leur passe cette *toquade*,  
Elles n'en voudront plus demain.

V. R.

## INFORMATIONS

### Election législative

VAR. — Deuxième circonscription de Toulon.

Voici les résultats :

Inscrits, 20,837 ; votants, 13,285.

MM. Grébauval, nationaliste, 3,807 voix ; Martin, radical, 3,195 ; Stroobant, collectiviste, 2,022 ; Coreil, radical, 1,951 ; Claude, républicain, 1,147 ; Marguery, 1,110.

Il y a ballottage.

### Election municipale à Paris

Voici le résultat de l'élection municipale pour le premier arrondissement de Paris, quartier des Halles :

MM. Maurice Quentin, nationaliste, 2,608 voix, élu ; docteur E. Richard, républicain, 1,600 voix.

### La loi sur les associations

M. Waldeck-Rousseau va demander à la commission des associations de la Chambre d'ajouter à son projet un article interdisant d'une façon absolue l'enseignement à tout membre d'une congrégation dissoute qui ne pourrait justifier qu'il n'est plus affilié à cette congrégation.

### Les incidents de Fontainebleau

Un duel a eu lieu, samedi après-midi, entre le capitaine Coblentz et M. Luzarche d'Azay.

L'arme choisie était l'épée de combat.

Au cours de la quatrième reprise, le capitaine Coblentz a été atteint, à l'avant-bras droit, de deux blessures, dont une pénétrante, sur le trajet du nerf cubital. Cette dernière blessure le mettant, de l'avis des médecins, dans un état manifeste d'infériorité, les témoins ont mis fin au combat.

Ajoutons, qu'après les deux premières reprises, les témoins avaient constaté que le capitaine Coblentz avait reçu une éraflure au bras droit.

Les témoins de M. Luzarche d'Azay étaient MM. Denys Cochin et le comte de Genay ; ceux du capitaine Coblentz étaient MM. Graverol, capitaine d'artillerie, et M. Pujol, capitaine du génie.

### Kruger en France

Le comité d'organisation de la réception du président Kruger a arrêté les derniers



CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur l'ordre du jour de M. Charonnat, les voix de nos députés se sont réparties de la façon suivante :  
 Pour : MM. Rey, Vival.  
 CONTRE : M. LACHIEZE.  
 La Chambre a adopté.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 1900

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. le maire.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de MM. Delport, Lacroix, Soulié. M. Combarieu désigné comme secrétaire, donne lecture des procès-verbaux des séances antérieures, procès-verbaux adoptés sans observation.

M. le maire fait procéder à la nomination des commissions :

Commission des finances ; sont élus : MM. Mazières, Combarieu, Tassart, Périé, Fournié, Cloup, Ségué.

Commission des travaux publics ; sont élus : MM. Parazines, Besse, Rouff, Rous, Combelles, Cagnac, Soulié.

M. le maire donne connaissance au Conseil des dépenses imprévues faites depuis le mois d'août, et s'élevant à la somme de 638 fr. 30 c. Adopté.

M. Delfour est désigné comme délégué pour la révision des listes électorales.

MM. Delpech et Soulié sont désignés pour faire partie de la commission chargée d'entendre les réclamations relatives aux listes électorales.

MM. Tassart, Combarieu, sont nommés membres du comité de la caisse d'épargne en remplacement de MM. Talou et Périés, décédés.

Les mandats comme directeurs de la caisse d'épargne sont renouvelés pour 3 ans. Le Conseil nomme les répartiteurs pour 1901.

Le Conseil donne mandat au maire de renouveler les polices d'assurances pour le collège des jeunes filles et pour l'abattoir.

Avis favorable est donné aux demandes des fabriques de la Cathédrale et de Saint-Urcisse relativement au legs de 2,000 fr. fait à ces paroisses par la femme Pétronille Bès, veuve Souliac.

Avis favorable est donné aux demandes comme soutiens de famille, des soldats Malique et Miquel.

Le Conseil renvoie à la commission des travaux publics le projet du budget proposé par l'administration des chemins vicinaux, budget s'élevant à 6840 fr.

Le conseil vote une somme de 470 fr. pour les enfants assistés.

Diverses demandes de subvention sont renvoyées à la commission des finances.

Le conseil donne un avis favorable à la demande de pension à l'asile de Leyme pour l'aliéné Lafage Jean Justin.

Le maire est autorisé à traiter pour l'abonnement des vendanges à la somme de 6,000 fr.

M. Combelles propose de renouveler le vœu émis par le conseil municipal relativement à l'augmentation du personnel de la gare de la grande vitesse de Cahors. M. Combelles propose d'émettre un autre vœu : « que la Chambre vote le projet de loi Berton. » Adopté.

Renvoyé à la commission des travaux publics le rapport de l'agent cantonal, relativement à l'enrochement des piles du Pont-Neuf ; la dépense s'élèvera à 600 fr.

Un vœu relatif à l'exemption des 13 jours pour les pompiers, est adopté.

M. Farges, chiffonnier, demande l'autorisation d'installer un dépôt de peaux de lapins, d'os, de ferraille, route de Rocabillière ; avis favorable.

Les habitants des Ramonets demandent une subvention de 150 fr. pour réparation au four banal ; renvoyé à la commission des travaux publics.

Renvoyé également à la commission des travaux publics, une pétition des habitants de Labarre relative à l'ouverture de l'avenue qui irait de la place Thiers à la Gare.

Les rapports des ouvriers délégués à l'Exposition ont été déposés et sont renvoyés à la commission des travaux publics.

M. Combelles, au nom de la commission des travaux publics, propose l'éclairage au gaz des écoles publiques, éclairées jusqu'à ce jour au pétrole. Adopté.

M. Besse, au nom de la même commission propose d'allouer une somme de 300 fr. aux sieurs Lestandi et Boutaric qui se chargent de faire une ouverture depuis l'impasse Dedrain, jusqu'à la rue Donzelle. Adopté.

M. Rouff, au nom de la même commission, propose de donner mandat au maire de faire vendre par voie d'adjudication une parcelle de terrain, 4 ares, 83 centiares, située le long des quais Cavaignac.

M. Cagnac demande le renvoi de cette affaire au mois de février.

Après discussion à laquelle prennent part MM. Rouff, Cagnac, Ségué, Tassart, Combelles, l'ajournement est prononcé.

M. Rouff, au nom de la commission des travaux publics propose, sur la demande du capitaine chef de génie, de construire une plate-forme de 36 mètres de longueur, un fossé longeant la rue Sainte-Claire, une cuvette en

face la maison Troussel pour permettre l'écoulement des eaux qui se dispersent actuellement dans la manutention.

Les conclusions sont adoptées.

M. Tassart, au nom de la commission des finances dit que 200.000 francs sont nécessaires pour l'achèvement de l'hospice de Cahors ; afin que la ville participe aux subventions de l'Etat, sur les fonds de Pari mutuel, il est urgent que la ville inscrive dans son budget de 1901 la somme de 10.000 francs affectée à ces travaux. Adopté.

Au nom de la même commission, M. Tassart, fait connaître que les sommes dues à la compagnie du gaz s'élèvent à 5.900 fr. 97 c.

M. Tassart donne lecture du cahier des charges relatif à l'adjudication des chaises des allées Fénelon. Adopté.

M. Périé, au nom de la commission des finances, propose d'élever le traitement de M. Ouin, agent-voyer de 1.500 à 1.800 francs.

Au nom de la même commission M. Périé, propose de renouveler le secours de 150 francs à Mme Clary, veuve de l'ancien proposé d'octroi. Adopté.

M. Pons, pépiniériste, dont le fils s'est cassé la jambe en jouant dans la cour de l'école de la rue du Lycée, demande un secours.

Au nom de la commission des finances, M. Périé propose 50 francs. Adopté.

M. Combarieu, au nom de la même commission, propose d'élever le traitement de M. Landes, garçon de la bibliothèque de la ville, de 360 à 400 francs. Adopté.

Il est 11 heures, la séance est levée et renvoyée à ce soir mardi à 8 heures.

« L'AFFICHE »

Je n'aurais rien à répondre à l'entrefilet du *Quercynois*, dans lequel il est question de « l'affiche », si mon confrère n'avait cru devoir mêler le nom de M. Monteil à cette infime querelle.

Que diable M. Monteil vient-il faire dans cette galère !

Le rapprochement qu'on voudrait opérer n'est, en tout cas, pas très heureux.

J'ai poursuivi — et je n'ai pas posé le point final ! — une campagne contre M. Monteil, non parce qu'il est un « modeste employé », mais parce que, au lieu de se cantonner dans son rôle « modeste » il a — sous tous les inspecteurs qui se sont succédés à Cahors et qui veulent rester aveugles quand même — il a, dis-je, régné en véritable maître à l'Académie, imposant, sans avoir l'air d'y toucher, sa volonté à ses supérieurs pour le plus grand malheur des instituteurs du Lot. Ce rôle ne convient nullement à la modestie de ses fonctions. Et comme les instituteurs, qui le redoutent à l'égal de la peste, n'osent pas protester — ils savent ce qui leur en cuirait — ils ont fait appel à la presse pour faire cesser un état de choses révoltant.

Je ne suis pas le seul, je l'affirme, à avoir reçu les confidences du personnel enseignant. Certain de mes confrères de Cahors pourrait en témoigner et déclarer qu'on a essayé de lui faire mener, contre ce potentat malfaisant, une campagne énergique.

Donc, M. Monteil a amassé contre lui la haine violente du personnel enseignant ; et, en m'efforçant de démasquer ce monsieur, j'ai conscience d'avoir fait œuvre, non de *délation*, mais d'intérêt général. Mon attitude me vaut la reconnaissance de la majorité des instituteurs du Lot. J'en suis fier et cela me suffit.

Le *Quercynois* me fait un grief de m'être flatté de faire « sauter » M. Monteil. Je n'ai pas encore perdu tout espoir d'arriver à ce but, mais j'établirai prochainement, si cela devient nécessaire, que j'avais des raisons sérieuses pour parler ainsi.

J'ignore, d'autre part, ce que vient faire ici M. T. Sa situation me paraît tout à fait indépendante de celle de M. Monteil, à moins que mon confrère ne veuille insinuer que ce départ est dû aux louches manœuvres du secrétaire de l'Académie !!! Mais alors M. Monteil ne serait pas le « modeste employé » que l'on disait ? ...

En résumé, j'ai mené une campagne qui offre un intérêt général ; mon confrère peut-il invoquer pareille excuse lorsqu'il demande au fisc d'infliger une amende à un ouvrier qui, s'il a péché, a péché par ignorance ? Je ne le pense pas.

Mais vrai, il ne manquait plus à M. Monteil que les sympathies du journal conservateur de Cahors !

J'espère que cet aimable et *modeste* employé n'en sera que plus inébranlable sur son rond de cuir.

C'est assez dans l'ordre naturel des choses sous notre excellente République !

A. C.

Caisse d'épargne de Cahors

*Avis.* — Le Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne de Cahors croit devoir rappeler à l'attention des déposants dont le livret dépasse le chiffre de 1.500 francs, le 2<sup>me</sup> paragraphe de l'article 4 de loi du 20 juillet 1885, duquel il résulte que si, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1901, il n'ont pas réduit à ce maximum le montant de leur livret par une demande de remboursement, il y sera ramené dès les premiers jours de janvier au moyen d'un achat de rente sur l'Etat effectué *d'office et sans avis préalable.*

Ceux qui préféreraient obtenir le remboursement en espèces de cet excédent plutôt qu'en un titre de rente devront se présenter avant le 27 décembre, et dans ce cas, le Conseil des Directeurs les engage, pour la facilité du service, à ne pas attendre ce dernier délai.

Bal de l'Avenir

Samedi soir a eu lieu le bal de l'Avenir Cadurcien.

Malgré le mauvais temps, le succès a été très grand : un grand nombre de danseurs et de danseuses se pressaient dans la salle du théâtre, coquettement décorée, enguirlandée, fleurie, illuminée.

L'entrain a été des meilleurs, la gaieté des plus cordiales ; jusqu'au matin, très tard, le bal a duré, chacun tenant à profiter le plus longtemps possible de cette superbe fête, si intelligemment organisée par les jeunes musiciens de l'Avenir, auxquels nous adressons nos vives félicitations.

Acte de probité

Charles Tocaven, de Labastide-Murat, ouvrier chez M. Dubernard, cordonnier, boulevard Gambetta, et Elie Miquel, soldat au 11<sup>e</sup> de ligne, ont déposé au bureau de police un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent qu'ils ont trouvé dimanche matin devant l'hôtel de ville.

Il est tenu à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Société agricole et industrielle du Lot

Séance du 17 novembre 1900

Présidence de M. Dufour, vice-président de la Société. Etaient présents MM. Andrand-Rolland, Bru, Brugalières, Brunies, Combes, Delbreil, J. E. Delport, Laporte, Quercy, Rodes, Rouquié, Signard, J. Vallette. M. Rodes faisant fonction de secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne la parole aux rapporteurs des différentes commissions pour donner lecture de leur rapport sur les concurrents au concours de viticulture, prime d'honneur, irrigation, etc.

Ces différents rapports seront insérés au Bulletin qui doit paraître en novembre et décembre.

Sont proclamés lauréats :

PRIME D'HONNEUR A LA GRANDE CULTURE

Prix unique, M. Bouyssou René propriétaire à Cabessut, pour son domaine de Caux commune de Belmontet, canton de Montcuq.

DIPLOME DE MÉDAILLE D'OR

M. Devès, à Saint-Médard canton de Catus.

DIPLOME DE MÉDAILLE D'ARGENT

M. le comte d'Armagnac, propriétaire à Coinac commune de Varayre canton de Limogne.

PRIME DE VITICULTURE

1<sup>re</sup> Catégorie

1<sup>er</sup> prix hors concours diplôme de médaille d'or membre du jury.

M. Viviers propriétaire à Cabessut-Haut près Cahors.

Premier prix ex-œquo, MM. de Ricard à Calvignac, Magot à Lamothe près Cahors.

2<sup>e</sup> Ex-œquo, M. de Valon à Salvezou, M<sup>me</sup> veuve Bessou à Larroque-des-Arcs.

3<sup>e</sup> Ex-œquo, M. Lacaze à Saint-Paul, M. Lagaspie à Catus.

MENTIONS HONORABLES

MM. De Valon propriétaire à Labastidet près Catus ; Darasse à Cahors ; Aldhuy à Courbenac par Puy-l'Evêque ; Henri Cayla à Peyrolis par Cahors ; Delmouly à Luzech ; Reynat à Sauzet ; Carrié à Grézels ; Deruppé à Sauzet ; Magot à Douelle, (rappel de prime) ; Duc à Frayssinet-le-Gélat ; Garrigues à Flaugnac ; P. Denègre à Montlauzun.

points du programme restant à préciser. Pour éviter toute aggravation de fatigue à M. Krüger, on abrègera les présentations au moment du débarquement et on les réduira à quelques mots de bienvenue seulement et le cortège se dirigera vers l'hôtel. Les discours seront réservés pour le banquet, qui aura lieu le soir à six heures trois quarts, aux salons Pain.

Cette question du banquet a donné lieu à de longs débats : finalement on a décidé de l'organiser même si le président n'y assiste pas, auquel cas on espère qu'il fera une courte apparition à l'heure des toasts, mais le docteur Leyds, les ministres transvaaliens, les délégués boers y prendront part. La présidence du banquet sera donnée à M. Thourel, président du comité marseillais ; il aura à sa droite le fauteuil réservé à M. Krüger ; à sa gauche, M. Leyds ; les autres hauts fonctionnaires boers et même le président du Volksraad cèderont partout le pas à M. Leyds pour laisser au voyage de M. Krüger un caractère exclusivement diplomatique ; la salle du banquet comprendra 20 couverts, plus 50 places réservées à la presse.

Arrestation d'un adjoint

M. Lionne, adjoint au maire d'Alger, a été arrêté pour purger une condamnation à quinze jours de prison prononcée contre lui par le tribunal de la Seine, pour rébellion contre un agent de la Sûreté sur la voie publique à Paris.

Un drame mondain

Samedi soir, à trois heures et demie, le comte de Cornulier a surpris sa femme se rendant chez un ami, 91, rue de Provence, et, dans l'escalier de cette maison, lui a tiré trois coups de revolver d'ordonnance. La comtesse de Cornulier a eu le corps traversé par une balle. Elle a été transportée mourante à l'hôpital Lariboisière. Le comte et la comtesse de Cornulier étaient en instance de séparation de corps et de biens. Arrêté par un commerçant, le comte de Cornulier a été conduit au commissariat de police. Il a donné des marques de repentir et a demandé tout d'abord si on avait été chercher un prêtre pour administrer sa femme ; il lui a été répondu affirmativement.

Le comte de Cornulier est le frère d'un colonel en activité de service. La comtesse de Cornulier est morte en arrivant à l'hôpital Lariboisière.

Un drame à la caserne

« Un drame vient de se produire à la caserne de Pontanezen, occupée par le 6<sup>e</sup> d'infanterie de marine.

« L'élève caporal Drouhin était dans les chambres, occupé à apprendre aux conscrits à faire leur paquetage : tout à coup, sans aucun motif, le soldat Barberaud, né à Saint-Symphorien (Vendée) conscrit arrivé depuis deux heures seulement à la caserne, saisit son couteau et le planta entre les deux épaules de Drouhin, qui tomba sur le sol, baignant dans son sang.

« Avant qu'on eût pu s'emparer du meurtrier, Barberaud tournait son arme contre lui-même et s'en frappait six fois au cou, au thorax et à l'abdomen. Lui aussi tomba baigné dans une mare de sang.

« Le meurtrier et la victime ont été transportés à l'hôpital maritime. Leur vie est en danger.

« Comme le médecin questionnait Barberaud, celui-ci répliqua : « Laissez-moi tranquille ! J'ai besoin de repos ; je ne suis pas encore mort ! »

« L'enquête a fait découvrir que Barberaud est un déséquilibré. C'est ainsi que, quelques instants avant le drame, lorsque Barberaud fut présenté au capitaine, il prit les médailles et le crucifix qu'il portait sur sa poitrine et fit le signe de la croix. C'est probablement la peur de la vie militaire qui a contribué à rendre fou Barberaud et à le faire devenir assassin. »

Un million de bijoux disparus

La duchesse de Canevaro blessée dans le déraillement du Sud-Express, est soignée dans une clinique de Bayonne. M. de La Fuente, secrétaire du duc de Canevaro, que l'on avait cru mort le premier jour a pu aller à Dax, rechercher les bagages de la duchesse. Parmi ces bagages, il manque une sacoche contenant, dit-on, pour plus d'un million de bijoux que la duchesse avait pris avec elle pour aller dans le wagon-restaurant. Toutes les recherches les plus minutieuses jusqu'ici ont été inutiles.



2<sup>e</sup> Catégorie

1<sup>er</sup> prix ex-œquo, Cagnac propriétaire à Labéraudie près Cahors ; Colonge aux Mas-séries.

2<sup>e</sup> prix ex-œquo, Cangardel à Marminiac ; Couderc curé à Tour-de-Faure.

3<sup>e</sup> prix ex-œquo, Frézals instituteur à St-Pantaléon ; Fournié notaire à Cahors.

MENTION HONORABLE

Cavalié à Caix ; Martin à Espère ; Artex aux Arques ; Reygasse à Montlauzun (rap-pel de prime) ; Teyssèdre aux Junies ; Rey-naly maire de Bèlayo.

3<sup>e</sup> Catégorie

1<sup>er</sup> prix Paulus, négociant à Cahors pro-priétaire au Bru commune de Francoules.

2<sup>e</sup> prix ex-œquo, Pouzergues pépiniériste à Cahors ; Clary pépiniériste à Cahors.

3<sup>e</sup> prix ex-œquo, Contou à Larroque-des-Arcs ; Fraysse cordonnier à Cahors.

MENTION HONORABLE

Mèges greffier à Cahors ; Cangardel à Lherm.

IRRIGATION

Prix unique, M. de Valon à Labastidetete.

FOSSÉS A FUMIER

M. Henri Cayla, propriétaire à Peyrolis près Cahors.

ARBRES FRUITIERS

Ex-œquo, Ichès Charles à Cahors ; Alazard Jean à Cahors.

CHÊNES TRUFFIERS

Delon à Labenque ; Courdesse à Saint-Hilaire.

HYBRIDES ET PLANTS NOUVEAUX

Rappel de diplôme de médailles d'or

Combe à Vire, hybrides ; Couderc et Seybel ; Massabie à Duravel, amélioration de son système de greffe ; Paillet à Lau-zès, hybrides ; Couderc.

Avant de se séparer la Société agricole, sur la proposition de M. Valette émet le vœu suivant :

« La Société agricole industrielle du Lot réunie en séance générale le 17 novembre 1900, adresse ses remerciements et ses féli-citations à M. le directeur du Journal *le Matin* pour la campagne saine et énergique qu'il poursuit contre les falsificateurs de vins installés dans Paris, en dehors des entre-pôts. Ce vœu est adopté à l'unanimité des membres présents et nulle observation n'est présentée. M. le Président lève la séance. »

*Le Conservateur*, DELPECH

Foire du 17 novembre

La foire du 17 novembre, quoique déran-gée par le mauvais temps pendant la matinée, a été assez importante.

- Les cours des bestiaux ont été les suivants :
- Bœufs gras, de 30 à 32 fr. les 50 kilos.
- Moutons gras, de 60 à 65 c. le kilo.
- Blé, 14 fr. 75 l'hectolitre.
- Maïs, 11 fr. 50 id.
- Pommes de terre, 3 fr. 50 à 4 fr. les 80 litres.
- Poulets, 75 c. le demi kilo.
- Dindes, 50 c. id.
- Lapins, 40 c. id.
- Œufs, 90 c. la douzaine.
- Raisins de table, 30 c. le kilo.
- Vins : Les vins se sont vendus de 40 à 55 fr. la barrique de 225 litres.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE CAHORS

Du 17 au 20 novembre 1900

Naissance

Layrac Marie-Thérèse-Gabrielle-Madeleine, rue du Lycée, 48.  
Bessières Juliette-Germaine-Augustine, à Cabessut.

Décès

Gutmann Ignace, musicien ambulant 52 ans, célibataire à l'hospice.  
Larnaudie Paul-Jean, ouvrier boulanger, 19 ans, célibataire, rue du Cheval Blanc.  
Mayeux Louis-Joseph, raccommodeur de parapluies, 65 ans, impasse St-Urcisse.

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Avis — Les propriétaires qui désireraient conduire des bestiaux à l'impor-tante foire qui se tiendra à Catus vendredi prochain, 23 courant, sont informés que le certificat exigé en raison de l'épidémie de fièvre aphteuse, leur sera délivré gratuite-ment par MM. les vétérinaires chargés de l'inspection sanitaire.

SAULIAC. — Depuis longtemps les conseil-lers municipaux républicains et la majorité de la population de Sauliac demandent le déplacement de la sœur du Tiers-Ordre, institutrice publique dans cette commune.

Deux pétitions ont été adressées à l'auto-rité compétente. Les soussignés ne recevant aucune réponse nous prient d'insérer les pé-titions.

La demande des pétitionnaires nous paraît absolument justifiée, mais nous pensons que l'insertion réclamée est actuellement inutile.

M. l'inspecteur d'académie dont on ne peut suspecter les sentiments, ne peut pren-dre une décision qu'après une enquête qui certainement ne saurait tarder.

Nous croyons savoir d'ailleurs qu'il est tout disposé à donner satisfaction à la popu-lation de Sauliac si les faits reprochés à l'institutrice sont établis par l'enquête.

PRAYSSAC. — Le nommé Simon Magnieu, de Castelfranc, reconnu pour l'auteur d'un vol commis à Prayssac, a été mis en état d'arrestation.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Instruction publique. M. Moulin, admissible à l'agrégation de gram-maire, ancien délégué pour l'enseignement des lettres au collège de Figeac, est nommé, à titre provisoire, professeur du collège et délégué à ce titre jusqu'à la fin de l'année scolaire 1900-1901 dans la chaire de cin-quième au lycée du Puy, emploi vacant.

La Sainte-Cécile. — La Société musicale les Artisans réunis, célébrera la Sainte-Cé-cile le dimanche 2 décembre prochain. En dehors du banquet traditionnel, nos musi-ciens offriront au public figeacois une petite fête, dont le programme sera incessamment arrêté.

Tribunal correctionnel. — Audience du 17 novembre. — Une seule affaire est ap-pelée :

Jean Paquié, 31 ans, chanteur ambulat, sans domicile fixe, né à Rochechouart (Hau-te-Vienne), ayant subi plusieurs condamna-tions, est condamné à quinze jours de prison pour vagabondage, mendicité et rébellion à la gendarmerie.

Au foirail. — Marché très animé pour l'espèce ovine et porcine. Quelques affaires ont été traitées sur les bœufs d'élevage, dou-blons et tendrons. Les veaux et moutons gras ont été payés de 70 à 75 centimes le kilo. Les cochons destinés à la charcuterie, de 45 à 48 fr. les 50 kilos.

Les bœufs gras, de 50 à 60 fr., selon qua-lité.

A la halle. — Marché très animé. Blé, de 14 fr. 75 à 14 fr. 50 l'hectolitre ; avoine, de 7 fr. à 7 fr. 50 ; maïs, 15 fr.

Marché aux noix. — Marché très forte-ment animé. Nombreux acheteurs étrangers. Baisse assez sensible à signaler. La bonne qualité a été payée de 15 à 17 fr. l'hectolitre.

Marché aux prunes. — Marché peu ani-mé. Prunes communes, 14 fr. les 100 kilos ; damas violet, 18 fr. ; prunes d'ente, de 26 à 28 fr., selon qualité.

Marché à la volaille. — Volailles grasses, 55 c. le demi-kilo ; lièvres de 5 à 6 fr. piè-ce ; perdreaux, de 2 fr. à 2 fr. 25 ; œufs, 90 c. la douzaine.

Marché aux châtaignes. — Marché de peu d'importance. Mêmes cours que précé-dement.

LUNAN. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agricul-ture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Lunan, dimanche prochain 25 novembre courant, à deux heures du soir. Sujet de la conférence : « Importance des petits progrès en agriculture. »

Arrondissement de Gourdon

USSEL. — Paysan naïf. — Nos campa-gnards ne se corrigeront pas ; il n'est pas de foires qu'ils ne soient victimes, presque vol-ontairement, d'audacieux filous. Mercredi encore, un propriétaire de Saint-Bonnet, nommé Jean Bredèche, donnait tête baissée dans le filet, classique pourtant, du vol à l'américaine, déjà commis maintes et main-tes fois dans notre région, de façon identi-que.

Bredèche avait vendu une jument de 340 fr. et revenait de l'embarquer à la gare.

Arrivé au pont avec son jeune fils Clément, il fut accosté par un individu qui le suivait depuis quelques instants et qui le félicita sur le marché qu'il avait conclu. L'interlocuteur parlait bien le patois et paraissait charmant. On s'entendit vite.

Au moment où les trois personnes passaient devant la fontaine de l'Aigle, un bourgeois, correctement vêtu, les accosta et demanda au compagnon de Bredèche s'il connaissait un notaire dont il indiqua le nom, et le pria de lui montrer son étude, en ajoutant qu'il avait un fort placement d'argent à effectuer et qu'il désirait acheter une belle propriété qu'il nomma encore, située dans les environs.

Quand le renseignement lui eut été fourni, le riche personnage sortit 10 fr. de son porte-monnaie et les remit comme récom-pense à l'autre inconnu. Celui-ci proposa aussitôt à Bredèche d'accompagner le géné-reux bourgeois, afin qu'il ne se trompât point de route, et promit de partager fraternelle-ment les 10 fr.

Le paysan, alléché, suivit docilement et avec plaisir. On chemina ainsi, de conserve, jusqu'à la fontaine Redon. Là, le richard eut envie de fumer ; il donna un franc à son aimable cicérone pour aller lui chercher deux cigares. Entre temps, il causa très amicalement avec Bredèche ; il finit par avouer qu'il n'entendait rien en propriétés et pria instamment Bredèche de le guider dans son choix, lui promettant 20 fr. par jour s'il consentait à l'accompagner dans les domaines qu'il se proposait d'acquérir.

Bredèche accepta avec reconnaissance ; le grand seigneur ouvrit une sacoche qu'il tenait à la main, montra des liasses de billets de banque, et passa la courroie de la sacoche autour du cou de notre bonhomme, tout fier de cette confiance. Il fut convenu que le len-demain le due ou comte irait chez Bredèche prendre l'argent avant de partir en campa-gne pour les acquisitions de terres.

Quand l'homme aux cigares fut de retour, les cigares furent jugés de mauvaise qualité. Le beau monsieur les jeta avec dédain, et chargea le paysan de revenir au bureau de tabac pour en acheter d'autres. Mais, comme Bredèche partait, son nouvel ami l'arrê-ta en disant que, somme toute, il ne le con-nait pas guère, et, qu'après réflexion, il ne voyait aucune raison pour lui abandonner ainsi sa sacoche. Et il demanda le porte-monnaie de Bredèche en garantie. Le naïf paysan n'hésita pas et remit sa bourse, laissant encore son jeune fils comme seconde garantie.

Mais, lorsqu'il sortait du bureau de tabac, il vit venir à lui son enfant ; celui-ci avait en main 70 centimes, avec lesquels il devait acheter des allumettes, toujours pour le bourgeois qui avait oublié de charger Bre-dèche de cette commission.

Du coup, les yeux du campagnard se des-sillèrent ; il flaira quelque supercherie et après avoir parlé de cette aventure à certain-es personnes qu'il rencontra et qui se mo-quèrent de sa simplicité, il se bâta de courir vers la fontaine Redon. Plus personne. Les deux compères s'étaient éclipés. Bredèche ouvrit la sacoche : elle ne contenait que des journaux. Le pauvre homme s'empressa d'aller conter son malheur à la gendarmerie mais il était déjà trop tard. Les voleurs n'a-vaient pas laissé leur adresse. On les cher-che encore.

Si vous avez les **digestions pénibles, lourdeurs, somnolence, congestions** après les repas, prenez les Pilules Suisses et vous serez soulagé. 1fr. 50.

LE RESTAURATEUR AVAIT RAISON

Le propriétaire du café-restaurant de la gare de Crèches (Saône-et-Loire), me regarda bien en face, et d'un air fin me dit : « Vous venez de voir Mme Redon au sujet de sa guérison, n'est-ce pas ? Tout à l'heure, à votre descente du train, lorsque vous m'avez demandé l'adresse de cette brave femme, j'ai deviné de suite le motif de votre visite, et j'en parlai à ma femme qui fut du même avis. »

En effet, le restaurateur avait raison, et si vous me le permettez, je vous répéterai aussi brièvement que possible le récit surprenant que venait de me faire Mme Redon, et que, à ma grande joie, m'était confirmé par un notable de l'endroit. Dans une ruelle donnant sur la rue principale du village, je monte les quelques marches qui conduisent à la demeure de cette bonne dame qui exerce le métier de matelassier. Je traverse un hangar qui lui sert d'atelier, et dans lequel je remarque des toiles à matelas, des tréteaux, des chassis et des cardes à laine ; puis j'entre dans une grande pièce à l'ameuble-ment simple mais confortable. J'explique le motif de ma visite quelque peu matinale, et Mme Redon, d'un air affable me dit : — « Je suis très

heureuse de vous voir, et de vous raconter de vive voix ce que je vous disais dans ma lettre du 2 janvier 1900, au sujet de ma guérison qui a été si remarquable, que tout le pays en a été étonné. Pendant dix ans on me vit traîner péné-blement, et souffrir le martyre, tellement j'avais tout le corps démesurément gonflé comme par l'hydropisie. Cette maladie commença au moment du retour d'âge. Mon abdomen s'enfla peu à peu, et durcit de telle sorte que le moindre attouche-ment m'était très douloureux. Malgré mon igno-rance de la gravité de mon état, je compris bien que tout ce que je pouvais faire pour me soigner chez moi était peine perdue ; c'est pourquoi je me décidai à avoir recours au médecin. J'en con-sultai successivement trois qui ne me cachèrent pas la gravité de mon mal. Le dernier que j'allai voir m'avoua même que mon cas était dange-reux, si non incurable. Les prescriptions médi-cales n'amènèrent aucun soulagement ; j'avais très mauvaise mine et j'étais d'une maigreur ex-cessive. Pendant les deux dernières années mon abdomen, loin de diminuer, prit encore un sur-croît de 5 kilogrammes d'eau. Je finis par com-prendre que ma maladie provenait d'une affec-tion des reins et du cœur, et que l'hydropisie en est le symptôme le plus alarmant.

« Comme j'étais plongé dans le désespoir, puisque les souffrances m'avaient rendu le tra-vail très difficile, parfois même impossible, la Providence me vint en aide en me fournissant un moyen de guérison sur lequel je ne comptais guère. Vers le milieu de janvier 1899, il me tomba sous la main un petit livre qui traitait d'un remède vendu par M. Oscar Fanyau, phar-macien à Lille, la Tisane américaine des Shakers. Ma lecture me fit connaître, en outre, plusieurs cas de guérisons extraordinaires toutes opérées par cette unique préparation. Vers le 10 du même mois, je commençai ce traitement, et, huit jours plus tard, mon abdomen commença à dé-senfler. En trois jours je perdais 17 kilogrammes d'eau sans le secours d'opérations chirurgicales, et dès lors tout mon corps reprit sa forme nor-male. Heureuse de renaître à la vie, je conti-nuai de prendre la Tisane américaine des Shakers jusqu'à complète guérison.

« J'ai maintenant 63 ans, et je travaille comme si je n'en avait que 30. Tout ceux qui m'ont connus si malade considèrent ma guérison comme un véritable miracle. Mon médecin lui-même déclare n'avoir jamais rien vu de sembla-ble. Si vous avez l'intention de publier mon cas, n'oubliez pas de dire que mon rétablissement est entièrement dû à la Tisane américaine des Shakers, car dès que j'en commençai l'usage, je cessai de prendre autre chose. »

Tous les détails que l'on vient de lire ont été consignés par écrit comme il est dit plus haut, dans une lettre datée du 2 janvier 1900, et la si-gnature de Mme Redon a dûment été légalisée par M. Dupland, Maire de Crèches.

Le nouvel et splendide Hôtel du quai d'Orsay, inauguré en pleine Exposition, était à peine terminé qu'il était envahi par la foule de visiteurs étrangers désirant pro-fiter, pendant leur séjour à Paris, des avan-tages de confort et de luxe qu'offre ce su-perbe établissement. Maintenant que l'Ex-position est finie, les voyageurs pourront plus paisiblement profiter des splendeurs du Palais d'Orsay.

Le tarif définitif est établi à des prix très modérés (on pourra avoir une bonne cham-bre à coucher à partir de 5 francs). Prix de pension complète, comprenant logement, service et éclairage et 3 repas, à partir de 15 francs.

C'est particulièrement pendant la saison d'hiver que le Palais d'Orsay est agréable à habiter.

Presque toutes les chambres sont situées au midi. Les galeries, les salons et les chambres à coucher elles-mêmes sont chauf-fés à une température égale et agréable. La proximité du Jardin des Tuileries et du Musée du Louvre sont un attrait spécial pour les habitants de l'Hôtel.

Les voyageurs arrivant par la nouvelle gare du quai d'Orsay, ont le grand avan-tage d'entrer dans l'Hôtel sans sortir de la gare et les bagages leur sont apportés dans leur chambre sans aucun frais.

Les splendides salles de fêtes ont un succès sans précédent. Depuis l'ouverture de l'Hôtel, elles sont constamment retenues pour des Bals et Banquets. Grand nombre de familles habitant la province retiennent également des salles pour y faire des noces. Les invités pour les noces et fêtes, descen-dus au Palais d'Orsay, obtiennent des réductions sur le prix des chambres qui vont jusqu'à 20 0/0.

La Maison A L'OLIVIER si renommée pour ses HUILES NATURELLES DE

**FOIE DE MORUE**

Rappelle à sa clientèle qu'elle expédie toujours FRANCO de PORT et d'EMBALLAGE contre mandat de 7 fr. ou 32 fr. 50 adressé à COLMET, 70, Rue de Rivoli, PARIS, ses Caisses de UN ou de SIX Flacons d'un kilo. Exiger Flacon Porcelaine Blanche (Déposé.)



LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

III

« LA PROSKROUSIS »

— En avant criait le capitaine. Il était à la tête de ses hommes, une hache d'abordage à la main. Démoralisés, privés de tout commandement, leurs officiers ayant été les premières victimes de l'attaque, les Turcs se laissaient presque égorgés sans résistance. Le canon de chasse, placé à l'avant avait été arraché de son affût pour que l'ennemi ne pût s'en servir s'il reprenait un instant le dessus. La partie était plus qu'à demi gagnée quand une décharge d'armes à feu, tirée à bout portant, porta le désordre parmi les matelots d'Empresterios. L'équipage turc était de plus de cent hommes. Ceux qui n'étaient pas accourus sur le pont, au hasard, dès la première alerte, venaient de déboucher en masse compacte. Les Grecs qui avaient déchargé leurs mousquets et leurs pistolets, ne pouvaient riposter qu'à l'arme blanche. Il faiblirent, se dégagèrent et battirent en retraite vers l'arrière pour

s'y renforcer. — Ecartez ! écartez ! criait Antonios. Le maître d'équipage avait fait charger à nouveau la pièce de retraite. Le coup partit, balayant le pont. Les Grecs se répandaient déjà dans les batteries et le faux pont, massacrant les Turcs, dont pas un ne demandait quartier et ne voulait se rendre. — Tout le monde en haut ? cria le capitaine. Les hommes n'entendaient pas, tout à l'ardeur de la lutte. — Tonnerre ! rugit le capitaine, m'écouterait-on ! Tout le monde sur le pont. Des clameurs d'épouvante expliquaient l'ordre. — Le feu ! le feu ! Le feu était à bord, allumé sans doute par les Turcs qui parféraient sauter avec les Grecs que de se rendre. Les matelots de la Proskrousis se précipitaient vers l'arrière pour regagner le brick et s'éloigner au plus vite. D'une seconde à l'autre, il fallait s'attendre à la voir sauter, et le brick y était étroitement attaché ; grappes, grappins, cordages n'avaient pas été ménagés pour faire les liens plus solides. Le dernier, Empresterios sauta dans le brick après avoir fendu le crâne à deux Turcs qui le serraient de près. — Rompez les amarres ! A la hache, vive-ment, les enfants, ou nous allons sauter. L'arguez tout... Déjà le brick était libre.

Pendant la lutte sur la frégate turque. Artaki avait passé deux amarres solides de la frégate au brick et avait supprimé tout le demeurant qui était inutile. C'était la seule manière dont il avait voulu prendre part à l'action dont il avait suivi les péripéties avec une ardente émotion. Deux coups de hache avaient suffi pour que le brick prit le large. Ses voiles larguées s'enflèrent au vent, et déjà il était à plus d'une encablure quand la frégate turque sauta. Le pont fut couvert de débris, les bastingages défoncés, les voiles déchirées. Deux ou trois hommes furent écrasés par la chute des masses de fer et de bois. Un bloc énorme qui aurait pu défoncer la Proskrousis rasa son couronnement et réduisit en miettes son gouvernail. — Ça devait arriver ! proféra sentencieusement Antonios. Le brick allait à la dérive. — Nous sommes portés à la côte, dit le capitaine. Reste à savoir si nous allons être jetés sur les rochers du Magne ou sur les dunes du golfe de Patras ! Le doute était terrible. Si au jour naissant on avait le roc devant soi, c'était l'écrasement certain. Sur la côte sablonneuse il y avait tout espoir que ce qui resterait de l'équipage de la Proskrousis pourrait gagner la terre. L'aube vient, grise et blafarde. Des nuages lourds couraient au-dessus du brick. Poussé par la tempête, celle-ci courrait droit sur un mur de rochers. — Décidément, dit le capitaine, Antonios

avait raison, la chance a tourné contre nous. Pas un malheur ne nous manque ! L'heure n'était pas aux vaines lamentations. Il était impossible de rester sur la Proskrousis qui allait inévitablement se fracasser contre le roc. Le capitaine réunit son équipage. Sur cinquante hommes il ne lui en restait pas trente ; les autres avaient été tués sur la frégate turque, ou blessés, n'avaient pu la quitter et avaient sauté avec elle. — Il faut adandonner le brick, dit Empresterios simplement. Aux canots ! Il restait trois canots à bord ; le quatrième avait été brisé, on s'en souvient, lors du sauvetage d'Artaki. Ce n'était pas une manœuvre facile que de mettre ces canots à la mer. Dans le premier, où le janissaire dut prendre place sur l'ordre du capitaine, une dizaine d'hommes s'installèrent. A peine fut-il à l'eau, qu'une lame le retourna et le brisa contre le brick. Le brick chassait toujours et ne pouvait manœuvrer pour venir au secours des hommes qui avaient reparu à la surface. Deux ou trois seulement avaient pu saisir des cordages et remonter à bord. Artaki n'était pas parmi eux. — Les canots sont trop chargés, dit le capitaine. Ils couleraient tous. Je reste ici. Je n'abandonnerai pas la Proskrousis tant qu'elle pourra flotter. — Je reste avec vous, dit Antonios. Quatre matelots suivirent son exemple. (A suivre)

Bibliographie

Librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard St-Germain, Paris. Vient de paraître : le 3<sup>e</sup> fascicule, tome 1<sup>er</sup>, de l'HISTOIRE DE FRANCE depuis les origines jusqu'à la Révolution. par M. ERNEST LAVISSE. de l'Académie française. Avec la collaboration de MM. Bayet, Bloch, Carré, Coville, Kleinclausz, Langlois, Lemmonier, Luchaire, Mariéjol, Petit-Dutaillis, Rebelliau, Sagnac, Vidal de la Blache. Cette Histoire de France comprendra 8 volumes grand in-8<sup>o</sup>, brochés de 800 pages. — Chaque volume se vend séparément, broché, 12 fr. Conditions et Mode de la Publication

La nouvelle Histoire de France sera publiée en 64 fascicules d'environ 96 pages chacun, à 1 fr. 50 le fascicule. Il en paraîtra deux par mois, sauf pendant les mois de vacances.

Armée et Marine

Sommaire du n° 46 — 3<sup>e</sup> place du Théâtre Français, Paris. Passages de rivières dans la cavalerie. Capitaine X. — Les troupes françaises à Shanghai. — L'événement de Chine. Maurice Branger. — Arrivée à Alger de la mission Foureau-Lamy. G. Fayollé. — La guerre au Transvaal. — Le Général de Boysson. — Le nouveau colonel des sapeurs-pompier de Paris — A Madagascar : le canal des Pangalanés. E. Laffranque, sous-commissaire des Colonies. — Chaudières marines. Louis Desroix. — Le concours de tennis et de boules à l'École de canonage. E. A. — Revue du mois en Angleterre. — L'inauguration du monument de Brest. — Chronique théâtrale. — Les Sports de l'Armée. Concours de tir au canon. — Echos de la semaine. — 50 gravures et photographies.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris. — Sommaire du 18 novembre 1900. V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Ernest Lant : Le Santérian. — E. A. Spoll et Paul Cossere : La Mine d'Or (suite). — Théodore Cahu : L'Etang maudit (suite). — Daniel Riche et Henri de Weindel : L'Or rouge (suite). — Comte Léon Tolstoï : Résurrection (suite). — Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite). — V<sup>o</sup> Nacla : Tirelire et Bas de laine (suite).

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 46 (17 novembre 1900).

- 1<sup>o</sup> Une mission en Acadie et du lac Saint-Jean au Niagra, par M. Gaston du Boscq de Beaumont.
- 2<sup>o</sup> A travers le monde : Kia-Tchéou. — La nouvelle colonie allemande en Chine, par A. Drahe.
- 3<sup>o</sup> Dans le monde du travail : La navigabilité de la Garonne.
- 4<sup>o</sup> Parmi les races humaines : Le Président Krüger. — Sa vie, son caractère, sa fortune.
- 5<sup>o</sup> Dans le monde du travail : L'exploitation des mines du Klondyke.
- 6<sup>o</sup> Livres et Cartes.
- 7<sup>o</sup> Les Revues Etrangères : Bagamoyo (Deutsche Kolonialzeitung.) Berlin. — Coups de pioche et coups de fortune (Klondyke Revue). — L'Exploration des îles Salomon (Geographical Journal, Londres).

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1459<sup>e</sup> livraison (17 novembre 1900).

Un Phénomène, par B.-A. Jeanroy. — Les Secrets de Prestigation : Les nouveaux piliers d'Hercule, par Saint-J. de l'Escap. — La Prise de Pékin, par Et. Leroux. — Treize et quatorze, par Yan de Castéris. — Les chemins de fer monorails, par Daniel Bellet.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4<sup>o</sup>

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crechet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors

- Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- M<sup>me</sup> LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
  - Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
  - Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
  - M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

ABONNEMENTS D'ESSAI

DE TROIS MOIS

du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre inclus

JOURNAL DES DEMOISELLES

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Paris : 3 fr. ; Départements : 3 fr. 50

67 années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et ont placé cette publication, la meilleur marché et la plus complète de toutes celles du même genre, à la tête des plus intéressantes et des plus pratiques de notre époque.

LA TOILETTE DES ENFANTS

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

France : 1 fr. 50

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent de la toilette de leurs enfants, contient :

- Une causerie sur les Modes enfantines
- Des Modèles de robes
- Chapeaux, manteaux, lingerie, layettes, pour fillettes et garçons
- Un et souvent deux Patrons découpés
- Une gravure de Modes coloriée
- Et, enfin, une planche trimestrielle contenant patrons et broderies

LA POUPEE MODELE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Paraissant le 15 de chaque mois

Paris : 1 fr. 75 ; Département : 2 fr. 25

Venant rappeler chaque mois, avec des surprises nouvelles, le souvenir du donateur. Texte illustré de plus de 200 magnifiques gravures. Contient en outre chaque mois :

- Cartonnages coloriés
  - Figurines à découper ; Décors de théâtre
  - Surprises de toutes sortes
- On s'abonne par Mandat-poste à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal, 14, rue Drouot.

ENVOI GRATUIT D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN

VIENT DE PARAÎTRE :

LE

GRAND-ANNUAIRE DU LOT

ÉDITÉ PAR LA LIBRAIRIE DELSAUD RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

Contenant les Prévisions du temps, par Mathieu Laensberg et celles par Xaintrailles, d'Issoire (Puy-de-Dôme), illustré de plus de 500 gravures.

Précédé d'un grand roman historique inédit sur Le siège de Cahors par Henri IV.

Prix : 60 centimes ; franco par la poste : 90 centimes.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement contradictoire du seize novembre mil neuf cent, rendu sur les poursuites d'un créancier, le Tribunal a déclaré en état de faillite dame Marie BALDY, veuve BERTHOUMIEUX négociante, domiciliée à Cazals.

Déjà en failli un sauf conduit. Nommé M. Raymond GALAUP, juge commissaire.

Nommé M. Gaston ROBERT, syndic provisoire.

Pour extrait. Le Greffier, A. POULVEREL.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉBRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs moderne.

CADEAU aux LECTRICES du Journal du Lot

BON pour un Numéro du Journal de Modes « LA SAISON », le seul au monde donnant 100 Gravures inédites de Modes et de Travaux de Mains par Numéro.

Détacher ce coupon et l'envoyer avec son adresse, à l'Administrateur de La Saison, 25, Rue de Lille, Paris.

POUR FAIRE FORTUNE A LA BOURSE Demandez le BULLETIN QUOTIDIEN de la Maison de Banque G. RIVOIRE, 13, Faubourg Montmartre, Paris, donnant tous les matins les renseignements financiers permettant l'achat ou le vente aux comptes et à terme avec succès. — Envoi gratuit pendant un mois à titre d'essai.